Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

Épreuve E1.A : Prise en charge d’un site, unité U11

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ATPS-E1A-U11** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire (3 questions) **Page 3**

2. Étude technologique et dimensionnement (3 questions) **Page 5**

3. Préparation de l’exploitation et traitement des alarmes (3 questions) **Page 7**

4. Prévention, sécurité et coordination (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Sûreté, malveillance et contrôle d’accès/2026/BP ATPS - Sûreté, malveillance et contrôle d’accès - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire

Le site des Archives du Littoral conserve des documents patrimoniaux, accueille 38 salariés et comprend des accès, des archives à accès restreint et des bureaux. À la suite de tentatives d'intrusion et d'un signalement de badge prêté, il faut hiérarchiser les risques et appliquer les règles de vidéoprotection.

Partie 1

Question 1.1. Relevez deux biens ou fonctions à protéger et identifiez trois risques de malveillance propres au site. Pour chaque risque, indiquez un point sensible ou un accès concerné ainsi qu'une conséquence possible.

Deux biens ou fonctions sont à protéger : les documents patrimoniaux conservés en zone A et la sûreté des 38 salariés, assurée notamment par la maîtrise des accès et la continuité de la surveillance. Les risques ci-dessous sont liés aux accès signalés et aux zones restreintes du site.

Risque de malveillance	Point sensible ou accès	Conséquence possible
Intrusion nocturne	Quai de livraison G2	Vol ou dégradation de biens
Utilisation d'un badge prêté par un visiteur	G1 ou accès restreint aux archives	Accès indu aux locaux
Vol ou dégradation volontaire de documents	Archives patrimoniales A	Perte ou détérioration du patrimoine

Ces risques touchent à la fois les biens patrimoniaux et la sécurité du site.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> À protéger : les archives patrimoniales et la sûreté des salariés. Risques : intrusion par G2, accès indu avec un badge prêté, vol ou dégradation volontaire en zone A.

Question 1.2. À partir des extraits réglementaires du DT 3, indiquez deux obligations ou précautions à respecter lors de l'installation ou de l'exploitation de moyens de vidéoprotection sur ce site de travail.

Les mesures de vidéoprotection doivent répondre à une finalité de sûreté déterminée et rester proportionnées. Les caméras sont cadrées sur les accès et les circulations utiles, sans filmer en permanence les postes de travail ni la voie publique, sauf nécessité technique limitée et cadrage adapté.

- Informer les personnes concernées par une signalisation visible.
- Réserver l'accès aux images aux personnes habilitées et limiter leur conservation à 30 jours au maximum, sauf extraction nécessaire à une procédure.

Avant la mise en œuvre, vérifier également les consultations et formalités applicables à l'employeur.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Finalité et cadrage proportionnés, signalisation visible, accès aux images réservé aux personnes habilitées et conservation limitée à 30 jours au maximum.

Question 1.3. Complétez le DR 1 en hiérarchisant les trois situations de risque proposées. Justifiez le niveau retenu et associez à chaque situation une mesure de prévention prioritaire.

La priorité la plus urgente concerne G2 : deux tentatives d'intrusion nocturnes sont signalées et, dans la situation décrite, le contact de porte ne transmet plus d'information tandis que C2 affiche une image fixe. Le défaut technique lié à cet accès constitue donc un point de vigilance immédiat. Le prêt de badge reste un risque important d'accès non autorisé.

Situation	Priorité et justification	Mesure prioritaire
Intrusion possible par G2	1, très élevée : tentatives nocturnes signalées.	Renforcer la surveillance du quai et appliquer les consignes d'alarme.
Défaillance d'un contact de porte ou d'une caméra	2, élevée : détection ou vérification de G2 dégradée.	Signaler et faire réparer, avec surveillance compensatoire.
Badge utilisé par une personne non autorisée	3, élevée : un prêt de badge à un visiteur a été signalé.	Désactiver le badge concerné et vérifier les habilitations.

Cette hiérarchie est une proposition fondée sur l'urgence au quai ; les trois situations nécessitent une prévention.

DR 1 complété : hiérarchisation des risques

Situation de risque	Niveau de priorité et justification	Mesure de prévention prioritaire
Intrusion possible par l'accès du quai G2	1 : Très élevée, tentatives signalées	Surveiller G2
Prêt ou utilisation d'un badge par une personne non autorisée	2 : Élevée, détection dégradée	Réparer, surveiller
Défaillance d'un contact de porte ou d'une caméra	3 : Élevée, prêt signalé	Désactiver, vérifier

✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorités : intrusion par G2, défaillance de détection, puis badge utilisé par un tiers. Surveiller G2, rétablir les équipements et maîtriser les habilitations.

2. Étude technologique et dimensionnement

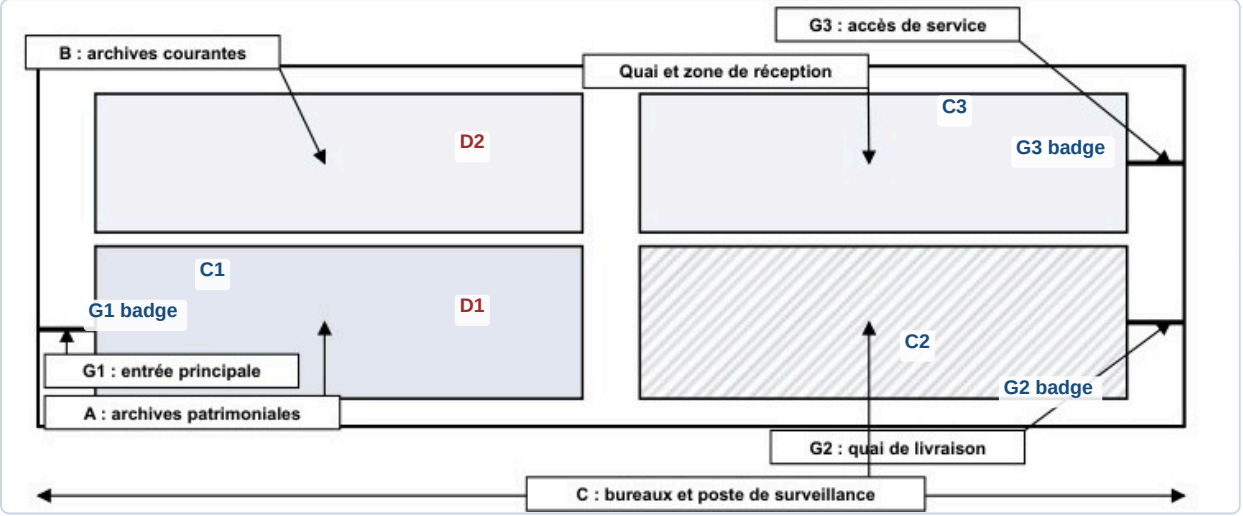
Le plan fonctionnel présente les accès G1 à G3, les zones d'archives A et B, le quai et les bureaux avec le poste de surveillance. Les données techniques, les itinéraires de câblage et les prix permettent de proposer l'implantation des équipements, puis d'établir le métré et le chiffrage.

Partie 2

Question 2.1. Sur le plan du DR 2, proposez l'implantation des trois lecteurs de badges, des deux détecteurs volumétriques et des trois caméras. Identifiez clairement les emplacements retenus par les repères G1, G2, G3, D1, D2, C1, C2 et C3. Pour chaque type de dispositif, justifiez brièvement la logique d'implantation en vous appuyant sur le DT 1 et les caractéristiques du DT 2, sans gêner les dégagements.

Placer les lecteurs aux accès G1, G2 et G3. Positionner D1 dans les archives patrimoniales A et D2 dans les archives courantes B, à orienter vers les circulations. Placer C1, C2 et C3 pour surveiller respectivement les accès G1, G2 et G3. Les détecteurs ont une portée maximale de 12 m et un angle de 90° : vérifier leur couverture sur place. Orienter les caméras vers les accès et les circulations, sans filmer les postes de travail ni gêner les issues.

Implantation proposée des équipements sur le DR 2



✓ RÉPONSE À RETENIR

Lecteurs : G1, G2, G3. Détecteurs : D1 en A, D2 en B. Caméras : C1 vers G1, C2 vers G2, C3 vers G3.

Question 2.2. Calculez la longueur totale des liaisons de câblage indiquées au DT 2, puis ajoutez une réserve de 10 %. Déterminez le nombre de rouleaux de 100 m à commander. Calculez ensuite le coût total hors taxes du matériel du tableau DT 2, puis le montant toutes taxes comprises au taux fourni. Présentez les formules et les résultats dans le DR 2, notamment L prévisionnelle = L mesurée × 1,10 et Prix TTC = Prix HT × 1,20.

La longueur mesurée est la somme des trois liaisons de contrôle d'accès et des deux liaisons de détection. On applique ensuite la réserve de 10 %, puis on arrondit le nombre de rouleaux à l'entier supérieur, car seuls des rouleaux complets sont commandés. Le chiffrage additionne tous les équipements, le câble, puis applique 20 % de TVA au total hors taxes.

Calcul	Opération	Résultat
Longueur mesurée totale	32 + 18 + 26 + 14 + 22	112 m
Longueur avec réserve	112 × 1,10	123,2 m
Rouleaux de 100 m	Arrondi supérieur de 123,2 ÷ 100	2 rouleaux
Équipements hors câble	3 × 185 + 420 + 4 × 28 + 2 × 96 + 3 × 145 + 360	2 074 € HT
Rouleaux de câble	2 × 85	170 € HT
Total matériel	2 074 + 170	2 244 € HT
TVA	2 244 × 0,20	448,80 €
Total TTC	2 244 × 1,20	2 692,80 € TTC

Résultats reportés dans le tableau de métré et chiffrage

Calcul ou poste	Opération	Résultat
Longueur mesurée totale	.....	112 m ... m
Longueur prévisionnelle avec réserve de 10 %	.....	123,2 m ... m
Nombre de rouleaux de 100 m à commander	.....	2 rouleaux ... rouleaux
Coût des équipements hors câble	.....	2 074 € HT ... € HT
Coût des rouleaux de câble	.....	170 € HT ... € HT
Total du matériel	.....	2 244 € HT ... € HT
TVA au taux de 20 %	.....	448,80 € ... €
Total toutes taxes comprises	.....	2 692,80 € TTC ... € TTC

✓ RÉPONSE À RETENIR

Longueur prévisionnelle : 123,2 m ; 2 rouleaux. Total : 2 244 € HT, soit 2 692,80 € TTC.

Question 2.3. Au regard de la portée nominale et de l'angle de détection indiqués au DT 2, expliquez une limite d'implantation d'un détecteur volumétrique dans la salle d'archives et donnez une précaution permettant de réduire le risque de zone non détectée ou de déclenchement intempestif.

La portée de 12 m est une limite maximale ; l'angle de 90° ne garantit donc pas la couverture de toute la salle. Les rayonnages peuvent masquer le champ du détecteur et créer des zones non surveillées. L'implanter en direction des circulations, en tenant compte de la portée et de l'angle, puis vérifier sa couverture réelle sur place. Ajuster son orientation pour limiter les zones aveugles et éviter les déclenchements intempestifs.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Portée maximale de 12 m et angle de 90° : orienter le détecteur vers les circulations entre les rayonnages et vérifier sa couverture sur place.

3. Préparation de l’exploitation et traitement des alarmes

À 22 h 14, une alarme intrusion concerne la porte du quai G2, mais l’image de la caméra C2 est fixe et le contact de porte ne transmet plus d’information. L’agent doit suivre les consignes de prise en charge, signaler l’anomalie et consigner les faits sans compromettre sa sécurité ni la continuité de la surveillance.

Partie 3

Question 3.1. Pour l’alarme intrusion reçue à 22 h 14 au quai de livraison, présentez dans l’ordre les premières actions attendues de l’agent : prise en compte de l’information, vérifications à distance, décision d’intervention, information de la hiérarchie et traçabilité. Précisez les actions à ne pas entreprendre seul en cas de doute sur la présence d’un intrus.

1. Acquitter l’alarme selon la procédure et relever l’heure et la zone : 22 h 14, porte du quai G2.
2. Effectuer les vérifications à distance disponibles : l’image de C2 est fixe et le contact de porte ne transmet plus. La présence d’une personne n’est donc pas confirmée.
3. Informer le responsable d’astreinte, puis décider selon les consignes et les circonstances si une intervention extérieure est nécessaire.
4. Consigner l’alarme, les vérifications, les échanges et les décisions sur la main courante.

Ne pas se confronter seul à une personne suspecte et ne pas pénétrer seul dans une zone où un danger est possible.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Acquitter, vérifier à distance, prévenir l’astreinte, décider de la suite et tout consigner. Pas de confrontation ni d’entrée en zone dangereuse en solitaire.

Question 3.2. Le DT 3 indique qu’un contact d’ouverture de porte ne transmet plus d’information au système. Proposez deux mesures compensatoires immédiates pendant la vacation et indiquez à qui l’anomalie doit être signalée.

Le défaut du contact impose deux mesures compensatoires pendant la vacation : renforcer la surveillance de G2 depuis un point sûr, sans s’appuyer sur l’image fixe de C2, et organiser des vérifications sur place uniquement selon les consignes, avec les précautions nécessaires et sans intervention isolée en cas de danger.

Signaler immédiatement l’anomalie au responsable d’astreinte et demander sa transmission au service ou au responsable chargé de la maintenance, selon la procédure du site.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Surveiller davantage G2 et organiser des vérifications sûres selon les consignes. Signaler immédiatement le défaut au responsable d’astreinte et demander sa transmission pour réparation.

Question 3.3. Rédigez les éléments essentiels d'une main courante pour l'événement décrit au DT 3 : date et heure, lieu, information reçue, vérifications effectuées, décisions prises, personnes avisées et suite donnée. N'inventez aucun fait absent du dossier et distinguez les faits des actions proposées dans le DR 1.

Rubrique	Éléments à consigner
Date et heure	Date non précisée ; 22 h 14.
Zone et information reçue	Alarme intrusion au contact de la porte du quai G2.
Vérifications disponibles	C2 affiche une image fixe ; présence non confirmée. Le contact ne transmet plus d'information.
Actions et décisions	Actions à réaliser et à inscrire après exécution : acquitter, vérifier à distance, informer l'astreinte et décider de la suite selon les consignes.
Personnes avisées et heure	Responsable d'astreinte joignable ; consigner l'appel et son heure après réalisation.
Suite donnée et anomalie signalée	Aucune personne ni aucun dommage confirmés. Signaler le défaut du contact ; suite effective non précisée.

La date, l'heure de l'appel et la suite effective ne sont pas indiquées. Les actions proposées ne doivent être inscrites comme réalisées qu'après leur exécution.

DR 1 : main courante de l'événement de 22 h 14

Rubrique	Éléments à consigner
Date et heure de l'événement	Date non précisée ; 22 h 14
Zone et information reçue	Alarme intrusion : quai G2
Vérifications disponibles	C2 fixe ; présence non confirmée. Contact sans transmission.
Actions et décisions prises	Actions à réaliser : acquitter, vérifier à distance, aviser l'astreinte.
Personnes avisées et heure	Astreinte joignable ; noter l'heure de l'appel après réalisation.
Suite donnée et anomalie signalée	Personne ni dommage confirmés. Signaler le défaut du contact.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alarme intrusion au quai G2 à 22 h 14 ; image C2 fixe, contact défaillant, présence et dommages non confirmés. Compléter les actions après leur réalisation.

4. Prévention, sécurité et coordination

La protection des biens ne doit pas compromettre la sécurité des personnes ni entraver l'évacuation. Les consignes du DT 3 distinguent le traitement d'une alarme incendie de celui d'une alarme intrusion et imposent de préserver les accès nécessaires aux secours.

Partie 4

Question 4.1. Un salarié signale une porte de sortie de secours maintenue fermée par un dispositif de contrôle d'accès. Indiquez les mesures immédiates à prendre, la vérification à effectuer et le signalement à transmettre. Expliquez pourquoi la sécurisation contre l'intrusion ne peut justifier le blocage d'une évacuation.

Traiter le signalement sans délai : appliquer la procédure du site pour rendre la sortie utilisable et maintenir ses abords libres. Vérifier depuis le côté évacuation que la porte s'ouvre effectivement et que le contrôle d'accès ne s'y oppose pas. Signaler aussitôt au responsable désigné la porte concernée, le blocage constaté et les mesures prises ; demander la remise en état et consigner l'anomalie. Ne pas neutraliser un équipement hors procédure. Une issue bloquée peut empêcher ou retarder l'évacuation et mettre des personnes en danger : la protection contre l'intrusion ne justifie jamais cet obstacle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rendre la sortie utilisable, vérifier son ouverture, avertir le responsable et consigner l'anomalie. Le contrôle d'accès ne doit pas entraver l'évacuation.

Question 4.2. À 22 h 30, un signal d'alarme incendie est reçu alors qu'aucun signe visible de feu n'est signalé au poste de surveillance. À partir des consignes du DT 3, indiquez les actions immédiates, les informations à transmettre et les précautions à respecter. Distinguez la conduite à tenir pour cette alarme de celle applicable à une alarme intrusion.

1. Traiter immédiatement l'alarme comme un danger réel, même sans signe visible de feu ; appliquer les consignes incendie et alerter les interlocuteurs prévus.
2. Transmettre l'heure, la nature de l'alarme et la zone indiquée par le système si elle est disponible. Faciliter l'intervention des secours et garder libres les accès nécessaires à l'évacuation et aux secours.
3. Ne pas neutraliser l'alarme et suivre les consignes du site. L'absence de fumée visible au poste ne permet pas d'écarter le danger.

Pour une alarme intrusion, les consignes prévoient des vérifications à distance et l'information du responsable d'astreinte. Pour une alarme incendie, il faut agir sans attendre de confirmation visuelle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appliquer immédiatement les consignes incendie, alerter les interlocuteurs prévus, faciliter l'intervention des secours et ne pas neutraliser l'alarme.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2026, porte le code 26-BP-ATPS-E1A-U11 et comporte 3 heures d'écrit, coefficient 4, ainsi qu'une justification orale de 15 minutes. Sur le site des Archives du Littoral, elle évalue l'analyse des risques, le dimensionnement des dispositifs, le traitement des alarmes, la traçabilité et la coordination avec la sécurité incendie.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La longueur prévisionnelle de câble est la longueur mesurée multipliée par 1,10 pour intégrer la réserve de 10 %.
- Le nombre de rouleaux à commander est la longueur prévisionnelle divisée par 100 m, arrondie au nombre entier supérieur.
- Avec une TVA de 20 %, le prix TTC s'obtient en multipliant le prix total HT par 1,20.
- Une alarme incendie se traite sans attendre de confirmation visuelle et l'agent ne doit pas la neutraliser.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier chaque risque à un accès ou une zone sensible et préciser une conséquence possible.
- Pour la vidéoprotection, vérifier la finalité, la proportionnalité, l'information des personnes et la limitation de l'accès aux images.
- Présenter les étapes de calcul avec les unités et commander des rouleaux entiers de 100 m.
- Ne pas intervenir seul face à un danger possible et consigner les faits sans ajouter d'informations non établies.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la longueur de câble à prévoir avec une réserve ?

Additionnez les longueurs d'itinéraires du DT 2 pour obtenir la longueur mesurée totale, puis multipliez-la par 1,10. Divisez la longueur prévisionnelle par 100 m et arrondissez au nombre entier supérieur pour commander les rouleaux nécessaires.

Q : Que faire si une caméra ne permet pas de vérifier une alarme intrusion ?

Relevez la zone et l'heure, acquittez l'information selon la procédure et effectuez les vérifications à distance disponibles. Informez le responsable d'astreinte, ne pénétrez pas seul dans une zone dangereuse et demandez une intervention extérieure selon les consignes et les circonstances.

Q : Comment répartir son temps entre les parties de l'épreuve ?

L'écrit dure 3 heures et ses quatre parties valent 5, 6, 5 et 4 points. Répartissez le temps selon les points, gardez une marge pour vérifier les calculs et compléter les documents réponse DR 1 et DR 2.

Q : Quels critères doivent guider l'implantation des caméras et des lecteurs ?

Surveillez les accès et zones de circulation utiles, en tenant compte des angles morts, de la confidentialité et des issues. Les caméras ne doivent pas filmer durablement les postes de travail ni la voie publique; l'accès aux images est réservé aux personnes habilitées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Sûreté, malveillance et contrôle d'accès/2026/BP ATPS - Sûreté, malveillance et contrôle d'accès - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.